



**DECISION N° 07/D/C/DK/SG/SPM/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2026 DU 24 FEVRIER
2026 POUR LA CONSTRUCTION DE SIX SUPERSTRUCTURES SUR SIX (06) FORAGES
DU SECTEUR BALOM NORD (BOKO MONTAGNE, BOKO KIDOUNG, FIANG DE
GBWAH, ZAKAN, BONG, BEIH), DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU
MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu** la constitution ;
Vu la loi n°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant li de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026
Vu le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI/CAB du 31 Décembre 2025 relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert N° 05/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2026 du 24 /02/2026 pour la construction de six superstructures sur six (06) forages du secteur balom nord (boko montagne, boko kidoung, fiang de gbwah, zakan, bong, beih), dans la Commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du centre.
Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution n°07 du 28 Avril 2026 de la CIPM/DK

DECIDE :

Article 1^{er}– L'Entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	Soumissionnaire	Montant HT CFA	Montant TTC CFA	DELAIS
1	ETS WINNER ET CIE. BP: 0000 Yaoundé. Tél: 655 63 28 03	10 062 888	11 999 994	02 Mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Deuk, le 28 Avril 2026

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- Président CIPM/MI
- Intéressé ,

**Le Maire de la Commune de Deuk
(Autorité Contractante)**



Michel Fintché Camoun
Administration des CTD
Département du Mbam et Inoubou
Ticourouba